



Éditorial

La réforme des RETRAITES ? Parlons-en ! et MOBILISONS-NOUS

Après 3 réformes en moins de 20 ans ayant déjà mis à mal notre système de retraite par répartition, le gouvernement s'apprête de nouveau à remettre en question ses principes fondateurs. Une nouvelle réforme est programmée. Après une vague estivale de concertation, peu propice au débat de fond sur les enjeux sociétaux d'une telle réforme, le projet gouvernemental sera rendu public mi septembre et immédiatement présenté au Parlement. Le calendrier retenu est très serré : la loi devrait être votée au plus tard fin octobre.

Il s'agit donc de la énième réforme, encore une, qui se plie aux exigences de la Commission européenne et des institutions internationales ; lesquelles se plient elles-mêmes au lobbies patronaux très actifs au sujet des prestations sociales sur lesquelles ils n'ont pas totalement la main. La nouvelle réforme, tout comme les précédentes, sera mise en oeuvre au nom de la justice sociale et de l'équité entre les systèmes public et privé. De plus, les déficits chroniques des régimes sociaux et les difficultés temporaires de financement des retraites à hauteur de 20 mds € à l'horizon 2020 servent de leitmotiv et d'accélérateur des décisions à peine concertées pendant l'été. Rien de nouveau sous le soleil de l'idéologie libérale, tous les arguments sont bons pour faire avaler la pilule à la va-vite.

Pourtant, une autre logique est possible. Les solutions alternatives existent. Elles supposent de sortir de la rhétorique économique-budgétaire et de s'attaquer frontalement à la question du chômage structurel et à l'éviction du marché du travail des jeunes de 16-25 ans et des femmes aux emplois qualifiés et à temps complet (elles dont les rapports soulignent qu'elles continuent à toucher en moyenne des retraites plus faibles que celles des hommes). D'autres pistes de travail ont été proposées par Solidaires, comme par d'autres syndicats, lors des consultations post-Conférence sociale avec le gouvernement.

ENSEMBLE DEBATTONS-EN !

Pour en débattre tous ensemble, l'intersyndicale **CGT - FO - SUD Centrale Solidaires** organise une **1ère Rencontre-Information/ Débat**, sous la forme de deux heures d'information syndicale :
3 septembre au Centre d'Activités Culturelles et Sportives de 12h 30 à 14h 30

De plus, face à l'absence d'écoute, la résistance unitaire s'organise. Au niveau interprofessionnel les organisations syndicales CGT - FO - FSU et Solidaires refusent tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition entre le public et le privé pour justifier de nouvelles attaques, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Elles appellent ensemble à une première
MOBILISATION le 10 septembre 2013.
ENSEMBLE, EXIGEONS UN CHANGEMENT DE CAP !



Écho de la lutte

Faire du 10 septembre une journée d'action interprofessionnelle d'ampleur

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, SOLIDAIRES, réunies le 8 juillet à l'issue de la Conférence sociale, ont décidé d'appeler à une journée d'action interprofessionnelle d'ampleur avec grèves et manifestations.

Les retraités interpellent les parlementaires

Par un courrier adressé cet été à chaque député et sénateur(trice), les retraités de l'UR-CGT, de l'UCR-FO, de la FSU et de SOLIDAIRES ont exprimé leur indignation face à la panoplie de mesures qui menacent le niveau de vie des retraités.

Comité technique d'Administration Centrale du 14 juin

Le 2ème Comité technique d'administration centrale, présidé par la DRH, Michelle Fejoz, s'est déroulé le 14 juin 2013 en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives (CFDT - CGT - FO - SPAC/UNSA - SPSCM/CGC - SUD Centrale Solidaires et CFTC). Compte tenu des informations remontant de nombreux services et directions, autant que du CHS CT de Centrale (rapport annuel des médecins de prévention) relatives à la dégradation des conditions de travail et de la souffrance au travail, SUD centrale a centré son intervention préalable sur ce sujet. L'objectif était de lancer un appel à l'urgence dans la prise en charge concertée de cette situation. Après avoir demandé une minute de silence à l'ouverture de cette instance, en mémoire d'une collègue du Service du Médiateur, la CGT a, à son tour, lancé la même alerte. En réponse, la présidente a préféré évoquer des situations individuelles complexes à analyser et «renvoyer» le traitement des risques psycho-sociaux (RPS) et du mal-être au travail à la seule compétence du CHS CT de Centrale. Nous ne pouvons que le déplorer !

Ordre du jour hétéroclite et... ... projets désincarnés

Les points à l'ordre du jour étaient nombreux, oscillant entre Exécution budgétaire 2012 et textes de réorganisation : réorganisation du SAE et de la Direction générale du Trésor ; création d'une agence de la Dette, création officielle du service à compétence nationale (SCN) dénommé «Agence du patrimoine immatériel de l'État» et projet de fusion des deux SCBCM (services du Contrôle budgétaire et comptable) des ministères sociaux : Travail et santé, suite à la création d'une seule direction financière.

Chacun de ces points avaient fait l'objet d'un groupe de travail préparatoire. Ce cadre a permis d'exiger que chaque projet de texte d'organisation -souvent technocratique et désincarné- soit accompagné d'une étude d'impact sur les conséquences concrètes des réorganisations pour les personnels concernés.

Budget

Le fait que le Plafond d'emplois, inscrit dans la Loi de Finances Initiale (LFI), se situait systématiquement en dessous de ce qui avait été autorisé par les parlementaires a suscité de nombreuses réactions des syndicats (ce fut aussi le cas dans l'exécution budgétaire 2011).

- ♦ Le programme 218 (SG, DAJ, SCL labos) comptait 4943 emplois exécutés/5026 emplois autorisés ;
- ♦ Le programme 221 (Budget, ONP, DGAFP, ex DGME intégrée depuis au SGMAP...) constatait un écart de - 155 emplois ;
- ♦ Le programme 134 (DGCIS, CGIET...) se signalait par un faible écart compris entre 2068 autorisés et 2046 réalisés ;
- ♦ tandis que dans le programme 304 (DG Trésor et réseau à l'international, très réduit depuis la création d'UBI-FRANCE), on observait un écart de 210 emplois en moins par rapport à l'autorisation budgétaire.

Cette situation symptomatique n'a pas empêché le responsable du SAFI de saluer la «bonne mécanique budgétaire» mise en oeuvre en 2012. Les syndicats ont insisté, quant à eux, sur les conditions de travail dans les services.

SUD Centrale Solidaires a rappelé que chaque année depuis 2008, les lois de Finances initiales prévoient les réductions d'emplois ; il est donc incompréhensible que les responsables de programme suppriment encore plus d'emplois que ce qui leur est demandé, voire qu'ils organisent leur masse salariale à leur guise en supprimant de nombreux emplois d'agents d'exécution de catégorie C, B et A pour les remplacer en partie par des emplois de cadres supérieurs ou dirigeants (constat fait dans le RAP 2012 pour les emplois du programme 218).

SUD a exigé un tableau comparatif afin de connaître combien d'emplois ont été effectivement supprimés en administration centrale depuis 2008.

SAE

Le devenir du SAE et les conditions de travail aggravées et constatées depuis 2010 ont été évoqués lors des CT AC de décembre 2012 et avril 2013 (nombreux départs, évaluations individuelles vexatoires, pressions sur les agents, fin de détachement d'un agent à 1 an de sa retraite, cas de souffrance au travail...). Une nouvelle enquête de prévention a même été demandée par les syndicats.

Dans ce contexte et étant donné le cadre imposé par la Modernisation de l'Action publique (MAP), le SAE doit étendre ses missions de conseil d'achats de l'État aux opérateurs publics, afin de réaliser 2 mds € d'économies d'ici 2015. Faute d'engagement de la tutelle en faveur du renforcement du SAE avec des créations d'emplois suffisantes, *SUD Centrale Solidaires* a voté CONTRE le projet.

Fusion des SCBCM des ministères sociaux

Le projet de fusion a été présenté au CT AC de Bercy pour information, les agents des ministères sociaux relevant fonctionnellement du CTM de ces ministères.

SUD Centrale Solidaires a néanmoins salué la qualité de l'étude d'impact sur les personnels réalisée en amont (emménagement sur un seul site, gains de productivité sur les fonctions support..., accompagnement prévu, harmonisation des horaires variables...). Les réponses très précises aux questions des syndicats a contribué à la qualité du dialogue social. Un exemple à suivre à Bercy ?

PROMOTIONS : RIEN NE VA PLUS ! Révision à la baisse INACCEPTABLE !

Déjà en 2012, les agents bénéficiant d'une promotion avaient du attendre l'officialisation de celle-ci. Le ministre de l'Économie tardant à signer les plans de qualification et les ratios de promotion, les élus en CAP avaient été invités à ne pas informer les promus afin d'éviter tout recours.

En 2013, cela a été re-belote ! Bien que les CAP de promotion et de plans de qualification aient été programmées par la DRH dès la fin décembre 2012, les dates ont dû être annulées.

Une fois de plus, le ministre a retardé sa décision. Et, lorsque les ratios promouvables/promus et les plans de qualifications ont été connus, les fédérations ont refusé de siéger dans un groupe de travail ministériel.

Les ratios en centrale pour les catégories C et B administratifs ont été revus à la baisse.

Debut juillet, la CAP de promotion de C en B n'a promu que 60 agents/80 agents promus en 2012.

Évolution de carrière

Une nouvelle grille de carrière C, à peine proposée, jetée «aux oubliettes»...

Après un engagement du 1er Ministre ayant donné mandat à la ministre chargée de la Fonction Publique d'ouvrir une négociation sur la revalorisation de la rémunération indiciaire des agents de la catégorie C, une première réunion s'est tenue le 21 mai 2013 dans le cadre des «Mesures d'urgence» applicables au 1er janvier 2014.

Une première grille décevante

- ♦ elle portait le minimum de rémunération à l'indice 316, alors que Solidaires considère que le salaire minimal dans la fonction publique doit être porté à 1700 €/mois ;
- ♦ 4 grades dans le corps était maintenu, ce qui engendre trop de barrières et de tableaux d'avancement sélectifs pour pouvoir dérouler une carrière linéaire (Solidaires Fonction publique souhaite la disparition du 1er grade actuel et l'accueil immédiat dans le second grade devenant de facto le 1er grade).

Face aux critiques des fédérations de fonctionnaires, une grille améliorée a été présentée le 28 juin. A cette date, les modalités de reclassement des agents dans la nouvelle grille indiciaire n'avaient pas été présentées.

Projet de classement inacceptable !

Solidaires Fonction publique a donc exigé que ces modalités soient présentées lors du groupe de travail du 9 juillet. La copie remise sur table a aussitôt révélé un **reclassement nivelé par le bas et pour certains agents des pertes d'ancienneté.**

Ainsi, comment les agents auraient-ils accepté que l'indice majoré de leur ancien grade soit abondé de 8 points mais que, parallèlement, le reclassement dans le nouveau grade les «rérogradent» du 5ème au 2ème échelon avec une perte d'ancienneté ?

8ème échelon décontingenté, la victoire en revient à la catégorie C !

Rappel des faits : La création du 8ème échelon du C a été le résultat d'une âpre négociation au sein de la DGFIP, lors de la fusion de la DGI et de la DGCP (Impôt et Trésor). L'union syndicale SNUI-SUD au Trésor, membre de la fédération Solidaires Finances a joué un rôle décisif dans cette avancée pour la catégorie C. Solidaires Fonction publique s'est emparé de cette avancée spécifique à une direction pour exiger son élargissement à toute la catégorie C des trois fonctions publiques.

De plus, grâce à une intervention unitaire sans failles, cette avancée a été acquise pour la fin de carrière des agents de catégorie C. Mais les conditions d'application ont opéré une distinction entre les conditions d'accès au 8ème échelon des C techniques et celles des C administratifs : l'accès ayant été décontingenté pour les adjoints techniques et contingenté pour les adjoints administratifs.

Pour contrer une telle injustice et exiger le décontingentement pour les C administratifs, l'unité des fédérations des fonctionnaires a aussi été nécessaire. Dès que le gouvernement Ayrault a été nommé, elles en ont fait une des priorités de leurs interventions, au même titre que la remise en cause du délai de carence et du gel du point d'indice... Certaines des exigences du front syndical ont payé au moins pour le 8ème échelon et le délai de carence à compter de 2014 (inscription promise dans la prochaine Loi de Finances)

La victoire en revient à la catégorie C qui est la seule gagnante...

En 2012, l'application du C a été contingenté en Centrale. En 2013, la CAP s'est tenue le 28 mai. Les agents «promouvables» et «retraitables» après le 1er juillet 2013 et n'ayant que 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon ont été promus au 8ème échelon spécial à compter du 01/01/2013.

Le décret étant désormais publié, l'accès au 8ème échelon après 4 ans passés dans le 7ème sera désormais automatique.

En outre, cette nouvelle carrière indiciaire des C devant se faire à masse salariale presque constante, il était prévu des augmentations minimales de quelques euros/mois ! Inacceptable !

Comment peut-il en être autrement tant que les choix budgétaires du gouvernement empêchent toute mesure significative favorable à l'amélioration des carrières, aux promotions, aux plans de qualification.

Revoir la copie en attribuant une augmentation uniforme pour tous

A l'issue du dernier groupe de travail du 16 juillet, le Conseiller social de la ministra a admis que le dernier projet de reclassement proposé était rejeté par les syndicats.

En compensation, une attribution d'échelons pour tous les agents C de tout grade et de tout échelon devrait être mise en oeuvre à la rentrée.

Rendez-vous est donc donné pour connaître l'évolution des propositions, en souhaitant que celles-ci apportent ENFIN une véritable amélioration de carrière pour la catégorie C active et retraitée et dont on peut, hélas, constater la paupérisation dans le contexte budgétaire actuel.

Un exemple à ne pas poursuivre...

Dans les dernières propositions de reclassement, un exemple : les agents du 7ème échelon de l'échelle 4, ayant 15 ans d'ancienneté, allaient être «rérogradés» au 3ème échelon avec un gain indiciaire de 2 points et une reprise d'ancienneté de 5 ans seulement ! INACCEPTABLE !

L'évaluation nouvelle arrive...

□ Au second semestre 2012, à la demande de la DRH, un audit de bilan de l'entretien professionnel a été réalisé par le CGEFI □ Un des objectifs essentiels de cet audit était de démontrer le lien entre évaluation annuelle à partir d'objectifs individuels assignés et développement de la souffrance au travail □ Un tel lien n'a été ni établi ni pris en compte dans les enseignements principaux tirés de l'audit □ Par contre, de nombreux dysfonctionnements constatés dans le processus d'entretien ont fait l'objet de 17 propositions □ Celles-ci, analysées sous l'angle de leur pertinence et de la faisabilité pour les services RH, ainsi que sous l'angle d'un calendrier de mise en oeuvre à partir d'une cote de 1 à 3 ans ont été examinées dans le cadre du dialogue social □ Deux groupes de travail organisés par la DRH 2 ont permis d'élaborer un nouveau dispositif avec un formulaire «allégé», abandonnant notamment toute référence explicite au savoir/savoir-faire/savoir-être et au niveau de compétences de l'agent évalué □

Suite à une préparation des groupes de travail au sein de ses instances propres, **SUD Centrale Solidaires** a d'abord tenu à réaffirmer ses positions de principe :

- ♦ opposition à toute évaluation individuelle considérée comme infantilisant ;
- ♦ logique de la performance individuelle conduisant à un empilement d'objectifs année après année, jusqu'à engendrer des surcharges de travail ;
- ♦ souhait que l'évaluation de la performance soit collective et mesurée au sein d'équipes de travail à partir d'objectifs déclinés de l'organisation.

Après analyse de toutes les propositions du CGEFI et des actions et avis formulés par la DRH, **SUD Centrale Solidaires** a indiqué qu'il s'opposerait formellement aux propositions n° 3, 8 et 9 qui prévoyaient :

- ♦ la suppression dans le formulaire d'entretien de toute référence aux bonifications ou majorations d'ancienneté (proposition 3) ;
- ♦ le lancement de la campagne d'évaluation pour l'année écoulée 2013 en novembre, avec un objectif de 100% d'entretiens réalisés au 31 janvier 2014 (proposition 8) ;
- ♦ la dissociation du calendrier de l'Entretien professionnel de celui de l'octroi des réductions d'ancienneté et de la part variable indemnitaire lancé, lui, en février .

En effet, **SUD Centrale Solidaires** a toujours considéré et affirmé que les attentes

principales des agents lors de l'évaluation étaient d'obtenir de leur hiérarchie un signe de reconnaissance individuelle, sous la forme d'une réduction d'ancienneté, soit d'une proposition de promotion.

Nous avons aussi souligné notre opposition à ce que les fiches de poste n'ayant aucune existence réglementaire -et dont la rédaction n'est jamais discutée avec les agents- puissent se substituer aux descriptions de poste dans le formulaire d'entretien (proposition 11). Selon nous, décorer les calendriers, supprimer toute référence au parcours de carrière... risquait de transformer l'entretien professionnel en un seul outil managérial totalement déconnecté des aspirations des agents.

D'autres propositions ont été soutenues par **SUD Centrale Solidaires**. Elles visaient à :

- ♦ renforcer la formation des managers ;
- ♦ supprimer les appréciations du niveau de compétences (initié/pratique/maîtrise/expert) au profit d'une seule appréciation littérale de la valeur professionnelle (proposition 13) ;
- ♦ assurer un suivi centralisé et organiser le contrôle de la qualité des entretiens (4, 5,6).

La qualité des travaux et du dialogue social qui a été instauré nous a permis de faire valoir nos arguments.

Épique ANCOLS

Devinette : la future Agence nationale de Contrôle du Logement social (ANCOLS) sera-t-elle un EPIC ou un EPA ?

Réponse : un EPA AD HOC.

Comprenez qui peut ! En tout état de cause, l'affaire de la création de l'ANCOLS fut épique pour l'ensemble des syndicats représentatifs de la Centrale Bercy, peu au fait, il faut l'avouer, du contrôle des opérateurs du Logement social et autres OPHLM...

Mais que diable êtes-vous aller faire dans cette histoire nous diriez-vous ? en quoi cela vous concernait-il ?

Eh bien, lorsque nous avons été saisis d'une demande de constitution d'un Comité de suivi avec à la fois les syndicats du ministère du Logement et ceux de l'administration centrale de Bercy, nous nous sommes posés les mêmes questions. A dire vrai, les deux ministres de l'Économie et du Logement ayant, en date du 2 mai, signé une lettre de mission confiant à l'ancien directeur général de l'Agence de gestion et de contrôle du 1% patronal (ANPEEC), la «préfiguration» de l'ANCOLS par fusion de deux organismes de contrôle distincts (ANPEEC et MILOS), ils ont exigé qu'un Comité de suivi soit constitué.

Dont acte !

Dès la 1ère réunion fin mai, l'ensemble des syndicats ont quitté la séance et adressé un courrier unitaire aux deux signataires du projet, exigeant des explications sur le choix de statut de l'agence, de son financement (uniquement privé), sur les garanties relatives au statut des agents publics et à l'indépendance et à la neutralité des inspecteurs dans l'exercice de leurs missions.

Faute de réponses satisfaisantes, la pseudo concertation s'est arrêtée début juillet.

Bulletin de Contact

Je souhaite prendre contact :

Nom
Prénom
Grade
Échelon
Service
Site

Site internet (projet de rénovation en cours) :
<http://www.sudcm.org/>

Bulletin d'Adhésion

Je souhaite adhérer :

Nom.
Prénom.
Grade
Échelon
Service
Site